

MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE, DE LA JEUNESSE ET DE
LA CONSTRUCTION CITOYENNE

OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

BULLETIN TRIMESTRIEL SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL :

1^{er} Trimestre 2016, Numéro 001

Avril 2016

Table des matières

1.	Analyse des quelques indicateurs économiques.....	1
1.1.	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation.....	1
1.2.	Les nouvelles créations d'entreprises.....	2
2.	Analyse de quelques indicateurs du marché du travail.....	5
2.1.	Les créations et pertes d'emplois.....	5
2.1.1.	Créations d'emplois.....	5
2.1.2.	Pertes d'emplois.....	6
2.2.	Les offres et les demandes d'emploi.....	7
2.3.	Le dialogue social.....	8

Editorial



Pour informer régulièrement les décideurs et les populations sur la situation du marché du travail, le Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne à travers l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF), s'engage à produire de façon trimestrielle un bulletin statistique en utilisant les données socio-économiques du marché du travail au Mali. Ces données sont collectées auprès de certaines structures productrices d'information sur le marché du travail, notamment : l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE), la Direction Nationale de l'Emploi (DNE), la Direction Nationale du Travail (DNT) et l'Institut National de la Statistique (INSTAT). Cette première édition qui est une entrée en matière,

s'efforce de susciter un vif intérêt auprès des utilisateurs en mettant l'accent sur le niveau de désagrégation le plus fin possible (mois, région, etc.).

La présente édition s'intéresse, d'une part, à l'analyse des quelques indicateurs économiques notamment l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHCP) et les nouvelles créations d'entreprises et, d'autre part à l'analyse de quelques indicateurs du marché du travail relatifs à la création et aux pertes d'emplois, aux offres et demandes d'emplois et au dialogue social.

En espérant que cette première édition répondra à certains de vos besoins de données statistiques sur l'emploi, nous restons ouverts à vos critiques et suggestions pour améliorer les éditions futures.

Monsieur Boubacar DIALLO
Directeur Général de l'ONEF

1. Analyse des quelques indicateurs économiques

1.1. Indice Harmonisé des Prix à la Consommation.

Les indicateurs socio-économiques, notamment l'indice des prix à la consommation (IPC) sont très utiles en matière d'analyse du marché du travail. L'indice des prix à la consommation est le baromètre de la performance économique et un indicateur clé permettant d'évaluer les résultats de la politique monétaire et budgétaire du pays. L'une des utilisations les plus connues est l'ajustement des salaires et des prestations de sécurité sociale telles que les pensions pour compenser les variations du coût de la vie. Il peut également servir d'arguments dans les négociations entre employeurs et employés, c'est à ce titre que nous avons jugé nécessaire de l'évoquer dans le cadre de cette analyse.

Tableau n°1 : Evolution de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation au cours du premier trimestre 2016 (Base 100 : année 2008)

	Indice	Indices pour les mois de :					Variations (en %)		
		mars.-15	déc.-15	janv.-16	févr.-16	mars.-16	du dernier mois	des 3 derniers mois	des 12 derniers mois
INDICE DE BAMAKO	10 000	111,7	114,4	111,0	109,7	109,8	0,1	-4,0	-1,7
01 Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	4 540	115,7	120,6	113,8	112,1	113,2	1,0	-6,2	-2,2
<i>Céréales non transformées</i>	<i>1 246</i>	<i>101,0</i>	<i>102,7</i>	<i>100,8</i>	<i>100,7</i>	<i>102,2</i>	<i>1,5</i>	<i>-0,5</i>	<i>1,2</i>
<i>- Autres fruits frais</i>	<i>81</i>	<i>132,7</i>	<i>131,0</i>	<i>128,3</i>	<i>134,7</i>	<i>172,6</i>	<i>28,1</i>	<i>31,7</i>	<i>30,0</i>
<i>- Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a</i>	<i>263</i>	<i>125,6</i>	<i>128,9</i>	<i>123,7</i>	<i>124,8</i>	<i>125,9</i>	<i>0,9</i>	<i>2,3</i>	<i>0,2</i>
<i>Légumes frais en feuilles</i>	<i>78</i>	<i>92,4</i>	<i>151,8</i>	<i>95,9</i>	<i>81,4</i>	<i>75,3</i>	<i>7,4</i>	<i>50,4</i>	<i>18,5</i>
<i>- Tubercules et plantains</i>	<i>81</i>	<i>77,3</i>	<i>105,8</i>	<i>110,1</i>	<i>88,2</i>	<i>77,9</i>	<i>-11,7</i>	<i>-26,1</i>	<i>0,8</i>
<i>- Huiles</i>	<i>244</i>	<i>118,5</i>	<i>111,4</i>	<i>110,0</i>	<i>111,9</i>	<i>112,3</i>	<i>0,3</i>	<i>0,8</i>	<i>-5,3</i>
<i>- Autres matières grasses</i>	<i>91</i>	<i>124,3</i>	<i>127,6</i>	<i>118,9</i>	<i>126,5</i>	<i>127,7</i>	<i>1,0</i>	<i>0,0</i>	<i>2,7</i>
02 Boissons alcoolisées, Tabac et stupéfiants	78	135,6	135,5	135,4	135,6	135,9	0,2	0,3	0,2
03 Articles d'habillement et chaussures	999	107,9	108,6	108,5	108,7	108,6	0,0	0,0	0,7
<i>Vêtements de dessus hommes</i>	<i>205</i>	<i>105,2</i>	<i>104,7</i>	<i>104,3</i>	<i>104,4</i>	<i>104,4</i>	<i>0,0</i>	<i>0,3</i>	<i>0,7</i>
04 Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	1 097	110,5	119,4	114,9	112,9	111,6	-1,1	-6,5	1,0
<i>Combustibles solides et autres</i>	<i>222</i>	<i>119,7</i>	<i>161,9</i>	<i>140,1</i>	<i>129,7</i>	<i>123,3</i>	<i>4,9</i>	<i>23,9</i>	<i>3,0</i>
05 Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	386	109,7	109,6	110,7	110,6	110,7	0,0	1,0	0,9
06 Santé	256	101,9	102,1	99,9	100,0	100,5	0,5	-1,6	-1,3
07 Transports	1 211	112,6	110,5	109,5	108,2	106,7	-1,4	-3,4	-5,3
<i>Carburants et lubrifiants</i>	<i>639</i>	<i>112,2</i>	<i>108,2</i>	<i>107,2</i>	<i>104,8</i>	<i>102,7</i>	<i>-2,0</i>	<i>-5,0</i>	<i>-8,5</i>
08 Communication	527	97,7	91,5	97,2	93,3	92,2	-1,2	0,7	-5,6
09 Loisirs et culture	132	96,7	96,7	96,2	96,2	96,2	0,0	-0,5	-0,5
10 Enseignement	178	107,0	107,3	107,3	107,3	107,3	0,0	0,0	0,3
11 Restaurants et Hôtels	231	108,8	108,6	108,6	108,6	108,6	0,0	0,0	-0,2
12 Biens et services divers	365	107,1	106,8	108,3	108,7	109,1	0,3	2,1	1,9

Source : INSTAT : Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IIPC) des pays membres de l'UEMOA, Bamako, Avril 2016

L'indice des prix à la consommation des ménages à Bamako au mois de mars 2016 a haussé de 0,1% par rapport au mois précédent et se situe à 109,8. Par rapport au mois de décembre 2015, l'indice a diminué de 4,0%. En un an (mars 2016 par rapport à mars 2015), les prix ont baissé de 1,7%.

L'inflation sous-jacente (l'évolution du niveau général des prix en dehors des produits frais et de l'énergie) a baissé de **0,2%** par rapport au mois précédent et se situe à **109,8**. Par rapport au même mois de l'année précédente, la diminution est de **3,2%** (INSTAT, HIPC mars 2016).

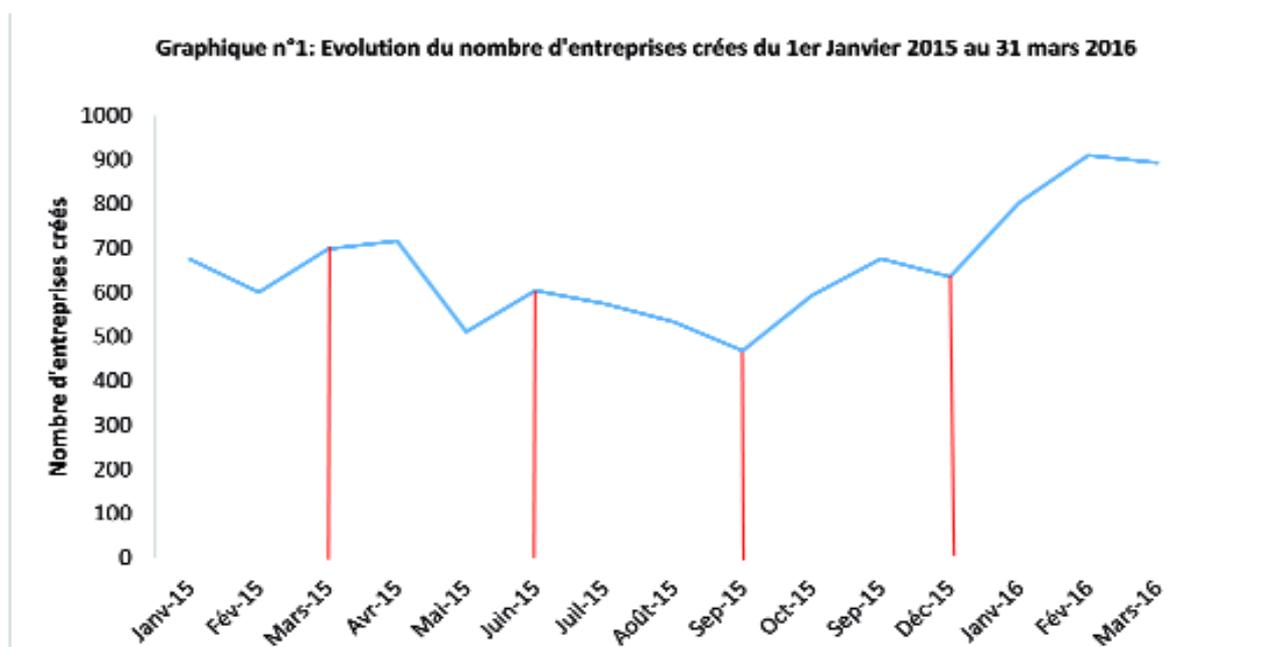
Selon toujours la même source, les prix des produits locaux ont augmenté de 0,5% par contre ceux importés ont diminué 0,4%. En un an, les prix des produits locaux ont augmenté de 0,4% contre une baisse de ceux importés de 4,2%.

Les prix des produits du secteur primaire ont augmenté de 1,1% et ceux des secondaire et tertiaire ont diminué respectivement de 1,0%, et de 0,3%. En un an, les prix des produits du primaire ont augmenté de 1,2% ceux des secondaire et tertiaire ont diminué respectivement de 3,6% et 1,4%.

Les baisses des prix produits importés et ceux des secteurs secondaire et tertiaire permettent non seulement d'augmenter le pouvoir d'achat des ménages, mais également donnent signal par rapport à la baisse de coût de production de ces différents produits. Une diminution des coûts de production des entreprises peut faire baisser le prix et augmenter la production et la vente. Ce qui peut stimuler la création d'emplois. Il faut également signaler que cette baisse continue des prix pourrait porter un coût dur à la création d'emplois. Si les ménages anticipent la baisse continue des prix, ils peuvent reporter leurs achats de biens durables. Cela finit par réduire la demande adressée aux entreprises. Escomptant alors de moindres débouchés et une baisse de leurs profits, celles-ci pourraient réduire leur production, supprimer des emplois, geler les salaires. Ceci pourrait augmenter le chômage, et entraîner une baisse des revenus salariaux et de la demande.

1.2. Les nouvelles créations d'entreprises

Les créations d'entreprises constituent un bon signe de la reprise des activités économiques dans le pays.



Du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016, le nombre d'entreprises créées par mois est passé de 675 à 893, soit une augmentation de 32,3%. C'est surtout au mois de février 2016 que le pic a été atteint avec la création de 910 entreprises. Si sur toute la période le nombre de création d'entreprises a évolué en dent de scie, c'est au mois de septembre 2015, où il y a eu moins de création d'entreprises (seulement 468 créations d'entreprises). Au total sur la période, il y a eu 9889 nouvelles créations d'entreprises soit une moyenne mensuelle de 659 entreprises.

Au premier trimestre 2016, il y a eu plus de création d'entreprises qu'au premier trimestre 2015, 2606 contre 1973 entreprises (+633 ; 32,1%).

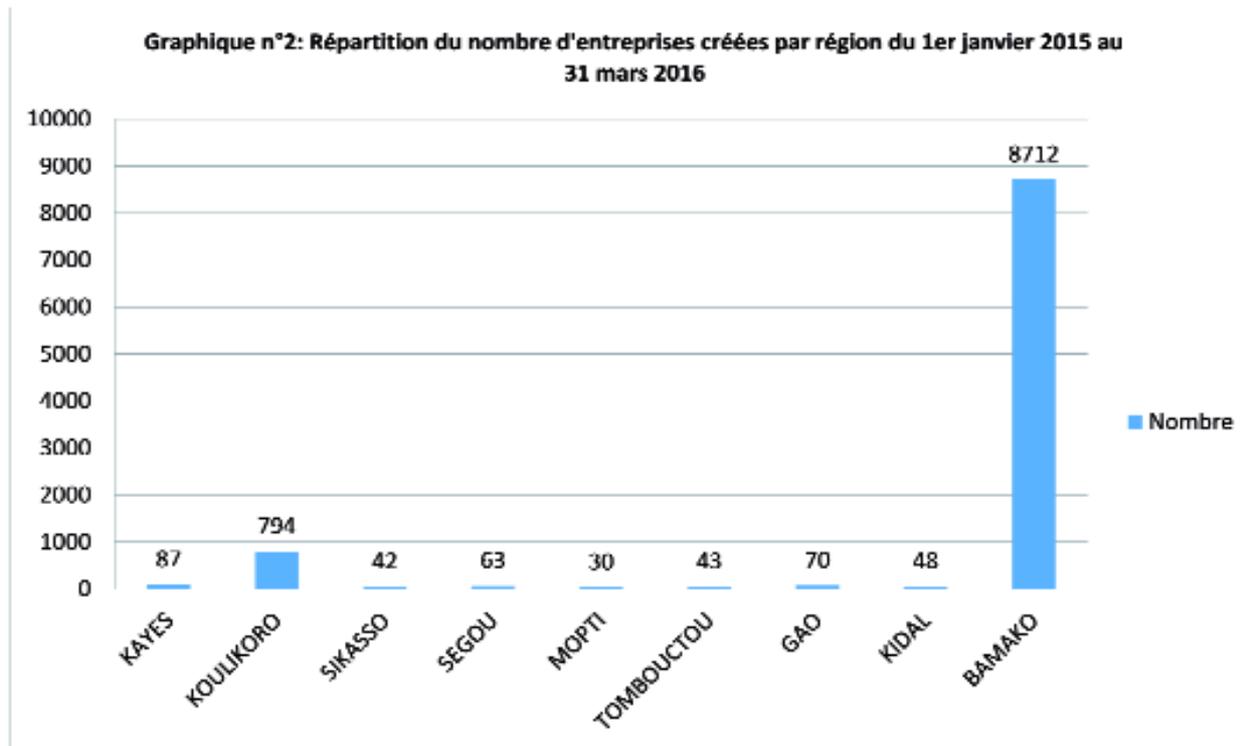
Tableau n°2 : Répartition des entreprises créées par branche d'activités

Branche d'activités	Effectifs	Pourcentage
Activités à caractère collectif ou personnel	1	0,01
Activités connexes à l'intermédiation financière	4	0,04
Activités de fabrication	488	4,93
Activités de loisirs, culturelles et sportives	7	0,07
Activités de transports connexes et auxiliaires ; agences de voyage	24	0,24
Activités des organismes composés d'adhérents	6	0,06
Activités extractives, minière	3	0,03
Activités immobilières	2	0,02
Agriculture, chasse et activités de service connexes	59	0,60
Assainissement, Ramassage d'ordures	62	0,63
Assurances et caisses de retraite excepté sécurité sociale obligatoire	8	0,08
Autres activités de service	17	0,17
Commerce, Commerce général	5162	52,20
Communication	60	0,61
Construction, BTP, Travaux d'ingénierie	302	3,05
Education, Formation, Recherche	49	0,50
Enseignement	43	0,43
Extraction de pétrole brut et de gaz; act. de service conn. à l'extraction	2	0,02
Extraction et exploitation de carrière	24	0,24
Fabrication de machines et autres appareils électriques	16	0,16
Fabrication de produits métalliques ouvrés, ex. machines et appareils	1	0,01
Gardiennage, sécurité	59	0,60
Hôtels et restaurants	85	0,86
Location de machines	1	0,01
Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	3	0,03
Pêche, pisciculture, aquaculture, abattage et activités connexes	2	0,02
Photographies	4	0,04
Prestations de services	3119	31,51
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	1	0,01
Recherche et Exploitation Minière	72	0,73
Santé et action sociale	28	0,28
Transports terrestres ; transports par pipelines	11	0,11
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	160	1,62
Vente au détail, ex. véhicule, motocycle, réparation de biens personnels.	3	0,03
Vente en gros ou sur commission, ex. véhicules motorisés et motocyclettes	1	0,01
Total	9889	100,00

Source : nos calculs à partir des données de l'API

Les investisseurs semblent plus attirés vers les branches « commerce général » et « prestation de service » (tableau 2). En effet, au cours du trimestre sous revue huit nouvelles entreprises sur dix ont été créées dans l'une ou l'autre de ces branches.

Plus de la moitié des entreprises ont été créés dans la branche d'activités « commerce générale » pendant que près d'un tiers se trouve au niveau des entreprises prestataires de services. La branche fabrication occupe la troisième place loin derrière les deux premières avec seulement 4,9% des entreprises créées.



Source : nos calculs à partir des données de l'API

La capitale malienne demeure la principale destination des investisseurs. En effet, neuf nouvelles entreprises sur dix ont été créées à Bamako au cours des trois premiers mois de l'année. Elle est suivie de la région de Koulikoro. Avec près d'un dixième des nouvelles entreprises, la deuxième région administrative du pays profiterait de sa position géographique par rapport à la capitale.

Elles sont suivies des régions de Kayes, de Ségou et de Gao avec respectivement 0,9 %, 0,7 % et 0,6 %. La position de cette dernière est encourageante dans le sens où elle montre une relative reprise des activités après plusieurs années de crise multiforme

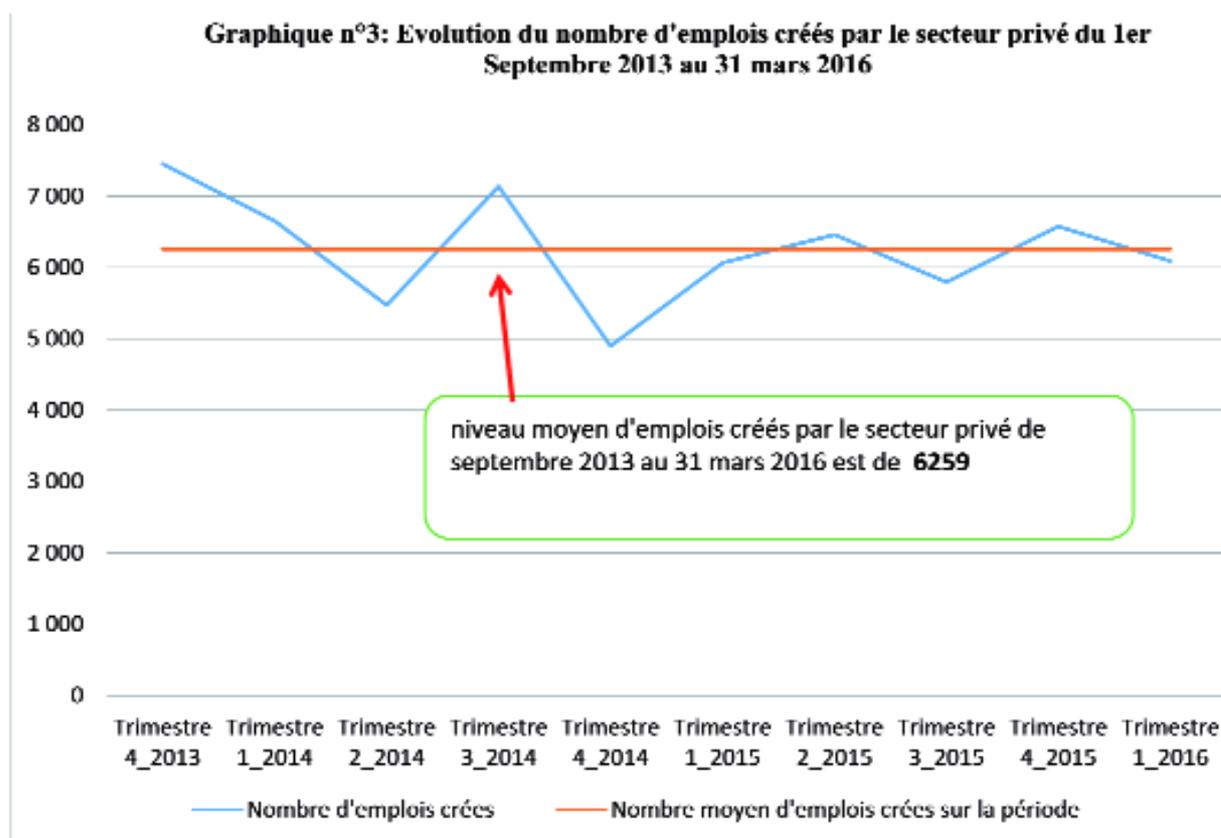
2. Analyse de quelques indicateurs du marché du travail

2.1. Les créations et pertes d'emplois

Depuis septembre 2013, la Direction Nationale de l'Emploi collecte des statistiques sur les créations et les pertes d'emplois auprès des différentes structures des départements ministériels (emplois publics créés à travers les projets et programmes), de la Direction Nationale de la Fonction Publique et du Personnel (DNFPP) et auprès de la Direction Nationale du Travail (DNT) pour les emplois créés dans le secteur privé. Cette partie analyse l'évolution des emplois créés et perdus de septembre 2013 au 1^{er} trimestre de 2016.

2.1.1. Créations d'emplois

Le graphique 3 fait ressortir une diminution du nombre d'emplois créés par le secteur privé moderne entre le premier trimestre 2014 et le premier trimestre 2016 (-559 ; -8,4%). Cette diminution a été très importante de septembre 2013 au 31 mars 2016 (-1 360 ; -18,3%).



Le plus grand nombre d'emplois créés par ce secteur a été observé au troisième trimestre 2014 (7136 emplois), suivi d'une chute de 2 237 au quatrième trimestre. Sur la période, le secteur

privé a créé en moyenne 6 259 emplois par trimestre et le nombre total d'emplois se chiffre à 62 594 contre 50 691 emplois publics (43,6% des emplois créés).

Tableau n°3 : Evolution des emplois créés de septembre 2013 en mars 2016

Type d'emplois	Année				Total
	2013*	2014	2015	2016*	
Emploi privé	7 451	24 156	24 896	6 091	62 594
Emploi public	7 738	5 359	34 071	3 523	50 691
Autres	0	3 103	0	0	3 103
Total	15 189	32 618	58 967	9614	116 388

Source : Direction Nationale de l'Emploi

* Les données de 2013 concernent seulement les quatre derniers mois de l'année et celles de 2016 concernent le premier trimestre.

De 2014 à 2015, le nombre total d'emplois créés a considérablement augmenté (+26 349 ; +81%). Cette augmentation importante résulte de celle enregistrée au niveau du secteur public (+28 712 ; +535%).

Du 1^{er} janvier au 31 mars 2016, 9 614 emplois ont été créés dans le secteur formel. Ils se répartissent entre 6091 (soit 63,36%) emplois privés et 3 523 (soit 36,64%) emplois publics. Ces emplois sont majoritairement occupés par des hommes. Ils sont au nombre de 7 432 (soit 77,30%) de l'ensemble contre 1 379 (soit 14,34%) femmes. Les 803 (soit 8,35%) restants n'ont pas été désagrégés selon le sexe.

2.1.2. Pertes d'emplois

Tableau N° 4 : Répartition des pertes d'emplois selon le motif créés par les secteurs privé et public de septembre 2013 en mars 2016

Régions	Motifs							Total
	Compression/ Fin activités	Fautes professionnelles/ Mauvaise manière de servir/ Manque de confiance/	Abandon /Démission	Motif économique	Décès et Maladies	Fautes lourdes/ Vol	Licenciement refusé	
Kayes	1	11	17	30	5	18	0	82
Koulikoro	5	22	1	0	0	1	0	29
Sikasso	817	0	0	7	0	3	0	827
Ségou	0	25	1	11	0	6	0	43
Mopti	0	2	0	29	0	0	0	31
Tombouctou	14	0	0	0	0	0	0	14
Guo	0	0	0	0	0	0	0	0
Kidal	0	0	0	0	0	0	0	0
Bamako	101	33	52	10	0	0	0	196
Total	938	93	71	87	5	28	0	1 222

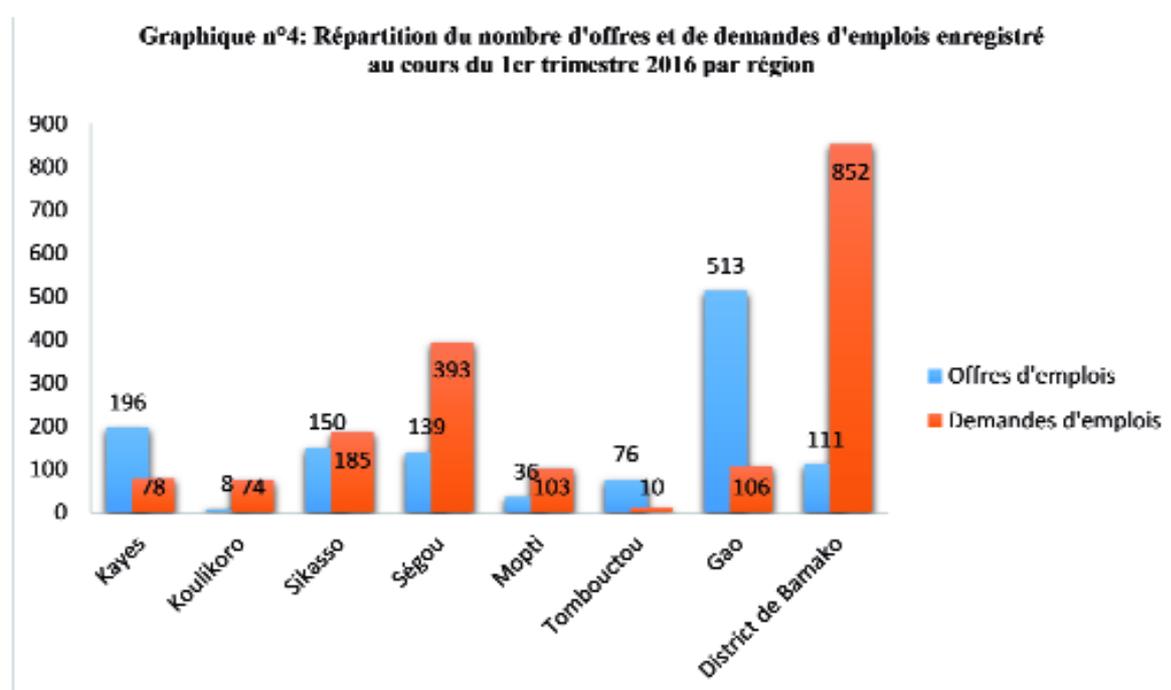
Source : Direction Nationale du Travail, rapport du 1^{er} trimestre 2016

Les demandes d'avis ou d'autorisations de licenciement ont concerné durant le 1^{er} trimestre 2016 environ 1222 travailleurs d'après les données de la Direction Nationale du Travail qui se présentent ainsi qu'il suit : 938 pour compression ou fin d'activités, 93 pour fautes professionnelles, mauvaise manière de servir ou manque de confiance, 71 pour abandon ou démission, 87 pour motif économique, 05 pour décès et maladies et 28 pour fautes lourdes et vols.

2.2. Les offres et les demandes d'emploi

Les offres et les demandes d'emplois sont enregistrées par l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE). Au cours du premier trimestre 2016, au total 1801 demandes d'emplois ont été enregistrées contre 526 offres d'emplois et 224 placements. Les régions de Kayes, de Tombouctou et de Gao ont enregistré plus d'offre d'emplois que de demande. A Gao, les demandes d'emplois faites par les particuliers ne représentent que 20,7% des offres proposées par les entreprises. A Tombouctou, elles représentent 13,16% des offres d'emplois. Cette prédominance de l'offre d'emplois par rapport à la demande s'expliquerait par le fait que l'Etat et ses partenaires techniques et financiers ont mis au cœur de leur politique le développement socioéconomique des régions du Nord en vue d'offrir à la population un bien-être social et économique après la crise politico sécuritaire de 2012.

En plus de cette volonté politique, la présence de la Mission des Nations Unies pour le Mali (MINUSMA) dans ces régions a créé des opportunités propices à la création d'emplois.



Source : ANPE, offres et demandes enregistrées au 1^{er} trimestre 2016

Il apparaît clairement sur le graphique 4 qu'à Sikasso, à Ségou et dans le District de Bamako

enregistrées. C'est surtout à Bamako, où l'écart est très important, suivi de la région de Ségou. Ces localités sont des centres d'attraction des populations venant d'horizons différents du pays (45,4% de la population totale du pays vivent dans ces régions)¹. Elles concentrent également l'essentiel des services et entreprises du pays.

2.3. Le dialogue social

Les statistiques sur le dialogue social du secteur privé sont collectées par la Direction Nationale du Travail et celles du secteur public sont collectées par le Ministère en charge de la Fonction Publique. Le dialogue entre les employeurs, les travailleurs et l'Etat constitue un gage de stabilité économique et sociale. Selon l'Organisation Internationale du Travail, « le dialogue social inclut tous types de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs selon des modalités diverses, sur des questions relatives à la politique économique et sociale présentant un intérêt commun. Il peut prendre la forme d'un processus tripartite auquel le gouvernement participe officiellement ou de relations bipartites entre les travailleurs et les chefs d'entreprise (ou les syndicats et les organisations d'employeurs), où le gouvernement peut éventuellement intervenir indirectement. Les processus de dialogue social peuvent être informels ou institutionnalisés ou associer – ce qui est souvent le cas – ces deux caractéristiques. Il peut se dérouler au niveau national, régional ou au niveau de l'entreprise. Il peut être interprofessionnel, sectoriel ou les deux à la fois. L'objectif principal du dialogue social en tant que tel est d'encourager la formation d'un consensus entre les principaux acteurs du monde du travail ainsi que leur participation démocratique. Les structures et les processus d'un dialogue social fécond sont susceptibles de résoudre des questions économiques et sociales importantes, de promouvoir la bonne gouvernance, de favoriser la paix et la stabilité sociale et de stimuler l'économie». D'où l'intérêt d'analyser l'évolution de ses indicateurs.

Globalement, au cours du premier trimestre 2016 (tableau 4), il a été enregistré 254 litiges individuels parmi lesquels 146 (57,5%) ont été réglés en conciliation devant l'inspecteur du travail, 103 transmis au Tribunal du Travail et 5 litiges sont en instance.

Au cours de la même période, il a été enregistré 145 litiges à Bamako, parmi lesquels, 70 (48,3%) ont été réglés en conciliation. Bamako est suivi respectivement de Koulikoro et de Kayes. Contrairement à Bamako, la part de litiges réglés en conciliation est élevée (82,8% à Koulikoro et 52,4% à Kayes)

¹ Source : Perspectives de la population résidente du Mali 2010-2035, DNP

Tableau N°4 : Etat des principaux indicateurs du dialogue social par région

Régions	Nombre de litiges soumis	Nombres de litiges réglés en conciliation	Nombres de litiges transmis au Tribunal	Litiges en instance
Kayes	21	11	10	0
Koulikoro	29	24	5	0
Sikasso	17	10	7	0
Ségou	13	5	3	5
Mopti	3	1	2	0
Tombouctou	18	17	1	0
Gao	8	8	0	0
Kidal	0	0	0	0
District de Bamako	145	70	75	0
Total	254	146	103	5

Source : Direction Nationale du Travail, rapport du 1^{er} trimestre 2016

Ces litiges individuels sont relatifs principalement à des réclamations concernant les salaires ou accessoires de salaires, d'indemnité compensatrice du préavis, d'heures supplémentaires, de licenciement, de congés payés.

Evènements

L'ONEF a le plaisir d'informer ses lecteurs de la publication dans le deuxième numéro de ce bulletin des indicateurs sur le taux de chômage, le taux d'emploi, la population active, etc. Ces indicateurs sont relatifs au premier trimestre de 2016.

Par ailleurs, nous vous informons qu'à partir du 27 juin jusqu'au 16 juillet 2016, l'ONEF réalisera une importante enquête sur l'insertion des diplômés de l'enseignement technique et professionnel au Mali. Cette enquête vise à :

- ✓ donner chaque année la situation des diplômés vis-à-vis du marché de l'emploi (emploi, chômage, inactivité, reprise formation) ;
- ✓ suivre les parcours d'insertion professionnelle des diplômés ;
- ✓ identifier et mesurer les facteurs qui influencent l'insertion professionnelle des diplômés ;
- ✓ mettre en exergue les filières dont les diplômés sont mieux insérés sur le marché de l'emploi et ceux qui rencontrent des difficultés d'insertion ;
- ✓ appréhender les diplômes et les filières de formation pour lesquels les emplois sont plus stables ;
- ✓ analyser l'adéquation entre la formation offerte et les besoins du marché de travail.

Ce bulletin est produit par l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF),
Zone ACI 2000 à côté du pôle Universitaire Amadou HAMPATE BA,
BP. 1923- Tél (00223) 20 29 09 61/ (00223) 20 29 07 97

Comité de rédaction :

Directeur de publication

Boubacar DIALLO

Rédactrice en chef

Madame Aoua dite Saran DEMBELE

Equipe de rédaction :

Dr. Arouna SOUGANE,
Bourcîma Fasscry BALLO
Adama Andé TOGO

Les personnes qui désirent obtenir des renseignements supplémentaires sont invitées à communiquer avec **Monsieur Bandiougou KETTA**, Chef de Département Communication et Documentation de l'ONEF au +223 20 29 09 61